

RESSOURCE PRATIQUE · ISO 14001:2015 · SECTEUR INDUSTRIE & MANUFACTURING

Checklist d'audit de certification ISO 14001 — Industrie & Manufacturing

Un outil d'auto-évaluation, clause par clause, pour préparer votre audit de certification ISO 14001 en tenant compte des aspects environnementaux propres à l'industrie : émissions atmosphériques, rejets industriels, déchets et consommation énergétique.

COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST

Pour chaque question, évaluez votre niveau de préparation réel, avec les responsables environnement et QHSE concernés. Cette auto-évaluation ne remplace pas un audit de certification : elle vous permet d'identifier, en amont, les points forts et les zones qui nécessitent encore un travail de mise en conformité.

OUI

Vous êtes en mesure de démontrer ce point avec des preuves documentées.

PARTIELLEMENT

Le point existe mais nécessite d'être renforcé, formalisé ou complété.

PAS ENCORE

Le point n'est pas encore traité ; un plan d'action est à prévoir.

CLAUSE 4 — CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ

En milieu industriel, le contexte environnemental est marqué par les émissions atmosphériques des procédés, les rejets d'eaux industrielles et une consommation énergétique souvent significative.

AVEZ-VOUS DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les conditions environnementales qui peuvent affecter vos objectifs ou être affectées par vos aspects environnementaux (qualité de l'air local, ressources en eau) ?			
les enjeux externes propres au secteur : réglementation des émissions industrielles, exigences des riverains et autorités locales ?			
les enjeux internes tels que les procédés utilisés, les technologies de production et les connaissances de la société ?			
les parties intéressées pertinentes pour le SME (autorités environnementales, riverains, clients) et leurs besoins et attentes ?			

AVEZ-VOUS DÉTERMINÉ LE DOMAINE D'APPLICATION DE VOTRE SME EN CE QUI CONCERNE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
l'ensemble des sites, ateliers et procédés de production concernés ?			
votre autorité et votre aptitude à exercer un contrôle sur les émissions et rejets de vos sous-traitants ?			

CLAUSE 5 — LEADERSHIP

La direction doit afficher une implication directe dans le SME, avec une politique environnementale qui prend en compte les impacts réels des procédés industriels.

LA DIRECTION GÉNÉRALE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assume-t-elle la responsabilité de l'efficacité du SME au regard des émissions et rejets industriels ?			
a-t-elle établi la politique et les objectifs environnementaux conformément à l'orientation stratégique de la société ?			
a-t-elle mobilisé les ressources appropriées (équipements de traitement, de mesure, de suivi) ?			
dirige-t-elle et assiste-t-elle les personnes qui contribuent à l'efficacité du SME ?			

LA POLITIQUE SME	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
prend-elle en considération les impacts des activités, produits et services de la société (émissions, rejets, déchets) ?			
comprend-elle un engagement pour la protection de l'environnement et la prévention de la pollution ?			

CLAUSE 6 — PLANIFICATION

La planification doit identifier, avec une perspective de cycle de vie, les aspects environnementaux significatifs propres aux procédés industriels de l'entreprise.

LA DÉTERMINATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX A-T-ELLE PRIS EN COMPTE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les émissions atmosphériques issues des procédés de production ?			
les rejets d'eaux industrielles et leur traitement avant évacuation ?			
la production de déchets industriels, dangereux et non dangereux ?			
la consommation d'énergie et de ressources naturelles par les équipements de production ?			

VOTRE SOCIÉTÉ A-T-ELLE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
déterminé les obligations de conformité relatives à ses émissions, rejets et déchets, et y a-t-elle accès ?			
mis en place un plan approprié pour traiter les aspects environnementaux significatifs identifiés ?			

CLAUSE 7 — SUPPORT

Le support couvre les ressources techniques nécessaires au traitement des émissions et rejets, ainsi que la sensibilisation du personnel aux impacts environnementaux de leur poste.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
des ressources suffisantes ont-elles été mobilisées pour le traitement des émissions, rejets et déchets industriels ?			
les compétences des employés et des tiers en matière de gestion environnementale ont-elles été déterminées ?			
le personnel a-t-il connaissance des aspects et impacts environnementaux de son poste et de sa contribution au SME ?			
les équipements de mesure et de contrôle des émissions sont-ils étalonnés et vérifiés périodiquement ?			

CLAUSE 8 — RÉALISATION DES ACTIVITÉS

La maîtrise opérationnelle doit couvrir chaque étape du cycle de vie des produits, de la conception à l'élimination, ainsi que la préparation aux situations d'urgence environnementale.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
avez-vous mis en place des contrôles à chaque étape du cycle de vie afin de garantir le respect de vos exigences environnementales ?			
les équipements de traitement des émissions et rejets sont-ils exploités et entretenus conformément aux exigences ?			
la gestion des déchets industriels (tri, stockage, élimination) est-elle maîtrisée et conforme à la réglementation ?			
des processus ont-ils été élaborés pour vous préparer et réagir aux situations d'urgence environnementale (fuite, déversement) ?			
ces processus de réponse aux urgences sont-ils testés périodiquement ?			

CLAUSE 9 — ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'évaluation des performances environnementales doit s'appuyer sur des mesures fiables des émissions, rejets et consommations, régulièrement analysées.

VOTRE SOCIÉTÉ A-T-ELLE DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les paramètres à mesurer (émissions, rejets, déchets, consommations), la fréquence de mesure et la méthode d'évaluation des résultats ?			

LE PROCESSUS INCLUT-IL	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
la détermination de la fréquence d'évaluation de la conformité réglementaire environnementale ?			
l'évaluation de la conformité et la mise en œuvre d'actions si des écarts sont constatés ?			

QUESTION	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
une revue de direction couvrant les performances environnementales et les obligations de conformité a-t-elle été réalisée et enregistrée ?			

CLAUSE 10 — AMÉLIORATION CONTINUE

L'amélioration continue dans l'industrie se mesure à la réduction durable des émissions, rejets et déchets, au-delà du seul respect réglementaire.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
en cas de non-conformité environnementale, la société prend-elle des mesures pour maîtriser et gérer correctement les conséquences ?			
les actions correctives sont-elles appropriées compte tenu de l'importance de l'impact environnemental des non-conformités rencontrées ?			
votre société assure-t-elle l'amélioration continue de la pertinence, de l'adéquation et de l'efficacité de son SME afin d'optimiser ses performances environnementales ?			

VOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Le résultat de cette auto-évaluation vous oriente vers l'une des situations suivantes.

Majorité de OUI

Votre système est globalement prêt. Un audit à blanc ciblé permettra de sécuriser les derniers points avant la certification.

Majorité de PARTIELLEMENT

Les fondations existent mais doivent être structurées et documentées. Un accompagnement resserré permet de combler ces écarts rapidement.

Majorité de PAS ENCORE

Une mise à niveau complète du système est nécessaire avant d'envisager un audit de certification. Un diagnostic initial est recommandé.

Besoin d'un accompagnement ISO 14001 pour votre entreprise industrielle ?

Agilion Quality accompagne les entreprises marocaines dans la mise en place de leur système de management environnemental, du diagnostic initial jusqu'à l'obtention du certificat, avec un engagement de résultat et une mobilisation possible des subventions étatiques (OFPPT, GIAC, Maroc PME).

W. agilionquality.com **E.** contact@agilionquality.com **T.** +212 (0) 620 55 97 20

4ème Étage – Bureau N°12, Bd 11 Janvier, 2 Rue Essanaoubar, Casablanca 20130

À PROPOS D'AGILION QUALITY

Agilion Quality SARL AU est un cabinet de conseil basé à Casablanca, spécialisé dans l'accompagnement à la certification ISO, la mise en place de systèmes de management intégrés (SMI), les accréditations réglementaires et sectorielles et la mobilisation de subventions publiques pour le financement des démarches qualité et environnementales.